

Les numéros des articles sont subdivisés en a et b parce que la description des articles dans les deux prévisions n'étaient pas identique. Par exemple, l'article 1 a trait aux frais de l'emplacement, des terrains et des améliorations dans les prévisions de 1957.

Il ne s'agit certainement pas là de travaux de recherches ou de mise au point.

Article 2, structure et blindage des immeubles; il n'est pas question de recherche ou de mise au point. Soit dit en passant, les frais relatifs à cet article sont quelque peu inférieurs aux frais normaux d'une centrale d'énergie.

Article 3, réacteur, chaudière et appareils auxiliaires. Voilà le poste que devrait viser la plupart des travaux de recherche et de mise au point, mais pour que la prévision soit diminuée de 20 millions, il faudrait éliminer le réacteur, non seulement une fois mais deux fois.

Article 4, turbo-générateur et appareils auxiliaires, outillage électrique et instruments. Cet article comporte peu de recherche et de mise au point. Il s'agit du matériel ordinaire bien qu'on utilise un ancien modèle de turbine étant donné que le réacteur CANDU produit de la vapeur de qualité inférieure.

Article 5, procédés ordinaires ou matériel auxiliaire. Cela comporte certainement peu de recherche et de mise au point.

Article 6, matériel de construction et matériel indirect. Cela ne comporte certainement pas beaucoup de recherche ou de mise au point.

Article 7, eau lourde et hélium. Cet article ne comporte certainement aucune recherche ni de mise au point. Les savants de Chalk River possèdent tous les renseignements nécessaires sur l'eau lourde.

Article 8, achats, inspection, comptes et assurances. Cela comporte peu de travaux de recherche ou de mise au point, car une inspection comparative pour le compte du NRU coûte plus de 1 million.

Article 9, outillage pour empêcher l'échappement de gaz toxiques (barres de combustible enrichi). Ce montant n'est même pas compris dans les prévisions de 1960, mais M. Lewis dit qu'il sera requis.

Articles 10 et 11, imprévus et hausse. Cela comporte peut-être certains travaux de recherche et de mise au point. Cependant, il arrive fréquemment que ces articles sont épuisés sur les chantiers de construction bien ordinaires.

Article 12, travaux de génie. Il se peut qu'on réalise des économies à cet égard. Cependant, les travaux de génie et d'inspection à l'égard des centrales d'énergie ordinaires fonctionnant à la vapeur s'élèvent à plus de 7 p. 100. Les travaux de génie à l'égard du NRU se chiffrent à environ 7 millions et demi, soit 13 p. 100 de tous les frais. Dans le témoignage qu'il a rendu le 2 mai, M. Gray a mentionné que les frais des travaux de génie allaient de 8 à 10 millions. Je crois qu'ils pourraient même être plus élevés.

Article 13, commissions, y compris la formation. Une partie de ces dépenses ne sera certainement pas nécessaire pour la construction subséquente de réacteurs.

Article 14, intérêt au cours de la construction. Cet intérêt devra malheureusement être payé à l'égard des réacteurs qui seront construits par la suite, à moins évidemment que M. Gray puisse emprunter l'argent sans intérêt. Il serait peut-être opportun que vous demandiez à M. Gray comment il peut réduire cette prévision de 20 millions. C'est lui qui l'affirme. On devrait peut-être lui demander d'expliquer ces chiffres.

M. BRUNSDEN: Monsieur le président, je pense que le témoin a fait une déclaration très injuste. Il est possible de construire ces réacteurs en faisant des emprunts sur lesquels on verse de l'intérêt.

M. DRYSDALE: Ne pourrions-nous pas amorcer le débat seulement après avoir versé le présent mémoire au compte rendu?

M. BRUNSDEN: Je m'excuse, mais c'est plus fort que moi.